

Ormes, 15/11/17

---

**Objet: Lettre ouverte des salariés Vergnet SA.**

Madame, Monsieur,

Les accords de Paris, signés en 2015, ont souligné la nécessité absolue de rester en deçà de 2°C de hausse de température sur la planète. Cela passe par le développement des énergies renouvelables. Depuis la COP21, jusqu'à la COP23 aujourd'hui, la France communique sur la nécessité de la transition énergétique et sur l'exportation du savoir-faire Français en la matière.

Dans ce contexte, Vergnet SA, unique concepteur et fabricant français d'éoliennes, installateur de parcs solaires, au savoir-faire unique et reconnu, fier de porter les couleurs de la France dans le monde entier depuis 20 ans, se trouve en redressement judiciaire !

Aux yeux des 140 salariés, cette situation est un non-sens : il y a un véritable paradoxe entre la volonté affichée de la France de développer les énergies renouvelables, et la situation de Vergnet SA. Alors que c'est vous, BPI France (Banque Publique d'Investissement), et donc l'Etat, qui êtes notre actionnaire majoritaire.

Une reprise partielle de l'entreprise semble en bonne voie. Cependant, la moitié des salariés sera probablement licenciée, avec un plan social à minima, sans considération pour l'investissement que tous nous avons toujours montré.

Nous avons aujourd'hui un profond sentiment de gâchis: comment en effet ne pas évoquer toutes les alertes lancées par les salariés depuis 2 ans, sur la situation économique et les risques sur l'emploi, la situation sociale non-maitrisée, restées sans réponse de votre part ? Or le Conseil de Surveillance, dont BPI est membre, avait les prérogatives et les moyens d'agir à ce moment-là; la confiance accordée à la Direction n'exclut pas le contrôle par le Conseil de Surveillance. Des mesures pour ajuster la taille de l'entreprise à son activité auraient dû être prises. Cela aurait aussi permis des conditions de reclassement ou de licenciements décentes aux salariés dans un contexte maîtrisé. Ce n'est plus le cas à l'heure actuelle, et les aides accordées aux salariés pour la formation, la mobilité géographique et la création d'entreprise ne seront que symboliques.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de ce que nous avons accompli malgré les difficultés extrêmes des dernières années. C'est pourquoi, nous, salariés, ne pouvons accepter ces conditions de départ indignes ! Est-ce une conclusion acceptable aux yeux de BPI France ?

Certainement non, et nous vous demandons d'intervenir.

Dans l'attente de votre réponse,

Les salariés Vergnet SA